



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Appel-national-pour-interdiction>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°26 > **Appel national pour interdiction irradiation des aliments**

1er février 2005

Appel national pour interdiction irradiation des aliments

Nous, citoyens, consommateurs, travailleurs, organisations de défense de la santé publique, de protection de l'environnement et luttant pour une économie plus juste et plus solidaire, affirmons notre refus de l'irradiation des aliments et demandons l'interdiction de ce procédé.

La production et la consommation d'aliments irradiés représentent de nombreuses menaces pour la santé publique (perte de nutriments et de vitamines dans les aliments irradiés, augmentation des risques de cancer, de malformation, et de carences nutritionnelles) et pour l'environnement (multiplication des risques liés au transport et à l'utilisation de substances hautement radioactives dans les centrales d'irradiation des aliments).

L'irradiation des aliments se généralise sans aucun débat démocratique, et cela alors même que ce procédé touche au quotidien de tous les citoyens : à notre alimentation, à notre santé, à la qualité de notre environnement et à la survie de l'économie locale, et notamment de l'activité agricole.

En fait, l'irradiation des aliments est utilisée avec deux objectifs principaux :

- Réduire les coûts de production en contournant les normes sanitaires : l'irradiation permet d'éliminer en bout de chaîne certaines bactéries et insectes qui infectent les aliments. Ce procédé est utilisé prioritairement par les industries dont les pratiques sanitaires sont douteuses. Des aliments produits et transformés selon des normes sanitaires rigoureuses n'ont pas besoin d'être irradiés. L'irradiation, partout où elle est pratiquée, encourage la détérioration des conditions d'hygiène en amont de la chaîne.

- Allonger la durée de conservation des aliments pour permettre le stockage et le transport sur un temps plus long, et ainsi supprimer le dernier obstacle à la circulation mondiale des produits, à la globalisation des échanges agricoles et alimentaires.

Ces deux usages n'ont d'intérêt ni pour le dynamisme de nos économies locales, ni pour les consommateurs. Bien au contraire : ils encouragent la délocalisation de nos agricultures et de l'industrie de transformation qui y est liée, contribuent à la dégradation des conditions de production

des produits alimentaires et empêchent les consommateurs de juger de la fraîcheur et de la qualité des aliments achetés.

Face à cette situation, nous exigeons :

- l'interdiction de l'irradiation des produits alimentaires ;
- l'interdiction de la commercialisation d'aliments irradiés.

Dans les plus brefs délais, nous demandons :

- Un dispositif d'information transparent pour tous les habitants des communes où sont situées les centrales d'irradiation des aliments, tout particulièrement lorsque les centrales utilisent des substances radioactives (conditions de stockage, transport, mécanisme en cas d'accident, etc.) ;
- Le respect de la loi concernant l'étiquetage des aliments irradiés ou contenant des ingrédients irradiés, commercialisés en France. Pour que la loi soit respectée, les autorités publiques doivent mettre en place des programmes d'analyses et d'enquêtes sur les aliments irradiés commercialisés illégalement. Ces enquêtes devront viser tout particulièrement les catégories de produits pour lesquelles la Commission européenne a repéré un grand nombre de fraudes (fines herbes, crustacés, cuisses de grenouilles, champignons, etc. 29% des compléments alimentaires testés dans l'Union européenne en 2002 étaient irradiés) ;
- L'application de sanctions effectives contre les entreprises qui ne respectent pas la législation. Les entreprises de distribution qui commercialisent illégalement des produits irradiés devraient être soumises à des amendes substantielles. Le rapport de la Commission européenne sur le traitement des denrées alimentaires par ionisation pour l'année 2002 signale « Il est apparu que certaines entreprises qui sont établies en France et qui appliquent le traitement par irradiation ne satisfont pas aux dispositions en matière d'étiquetage des denrées et ingrédients alimentaires. Les autorités compétentes françaises ont donc rappelé à ces entreprises les dispositions en question ».

Ces entreprises devraient se voir immédiatement retirer leur agrément ;

- La signalisation de tous les aliments irradiés ou contenant des ingrédients irradiés distribués dans la restauration, et tout particulièrement dans les cantines scolaires.

Nous appelons à une mobilisation nationale le samedi 5 mars 2005 devant les 7 centrales d'irradiation des aliments pour dire «NON à l'irradiation des aliments»

A lire absolument :

Brochure «Irradier nos aliments ?»

Les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire ont pris une place prépondérante dans le débat, il serait dommageable d'ignorer ou même de sous estimer les risques pour la santé et les retombées pour la société de certaines techniques contestables dans la chaîne alimentaire. L'irradiation des aliments est de celles-ci. Même s'il s'agit d'une technique peu médiatisée, elle n'en est pas moins largement cautionnée alors qu'elle n'a fait preuve ni de son innocuité, ni de son utilité. Face à l'attitude réticente des consommateurs, l'excellente brochure « Irradier les aliments ? », élaborée par le groupe Verts au Parlement européen, a pour objectif de montrer les enjeux visibles ou sous-jacents dans ce domaine peu médiatisé et d'aider les citoyens à agir et à choisir.

Participation aux frais : 6 € (port compris).

A commander au Réseau «Sortir du nucléaire»

9, rue Dumenge 69317 - Lyon Cedex 04

Chèque à l'ordre du Réseau "Sortir du nucléaire".

Menaces radioactives sur les aliments

Dès 2005, les aliments présentant des teneurs en polluants radioactifs 100 fois à 1 000 fois supérieures au risque négligeable pourront être librement commercialisés et consommés sans restriction !

Deux projets, élaborés au plus haut niveau, sont en effet en passe d'être adoptés. Faute de mobilisation, ils entreront en vigueur courant 2005 et affecteront de façon radicale la qualité de notre alimentation. Il s'agit :

1/ des « Recommandations 2005 » de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR). Rappelons que les « recommandations » de cet organisme servent de base à l'élaboration des réglementations européenne et française en matière de protection contre les dangers des rayonnements ionisants.

2/ de la nouvelle norme sur la contamination radioactive des aliments élaborée par la Commission du Codex alimentarius.

Cette commission - qui dépend à la fois de la FAO et de l'OMS - est chargée d'établir les normes de référence pour le commerce international des denrées alimentaires.

Les auteurs de ces projets affirment que toutes les parties prenantes ont été consultées et ont donné leur aval. C'est totalement inexact. En France, le niveau d'information des consommateurs et des professionnels de l'alimentaire est pratiquement inexistant alors que l'impact économique et sanitaire des changements réglementaires sera majeur.

Il s'agit de projets particulièrement inquiétants contre lesquels il faut réagir.

Mobilisation nationale samedi 5 mars 2005 à 15h devant 6 des centrales d'irradiation des aliments en France

Liste des 6 manifestations :

- Sablé-sur-Sarthe (dans la Sarthe près du Mans) :

ZI de l'Aubrée (Firme IONISOS). Au centre du triangle Le Mans-Laval-Angers.

Contact : Sortir du nucléaire 49 - c/o Damien - Tél : 06 73 02 73 03

- Pouzauges (en Vendée) :

ZI de Montifaut (Firme IONISOS). Entre Niort et Nantes - Autoroute A 83.

Contact : CRIN (Comité Régional d'Information sur le Nucléaire) c/o Tony Raffin

Tél : 02 51 34 53 16, Mail : le.crin laposte.net

- Dagneux (dans l'Ain près de Lyon) :

ZI les Chartinieres (Firme IONISOS).

A 20 km au nord-est de Lyon - Autoroute A 42.

Contact : Rhône-Alpes sans nucléaire

c/o Romuald - Tel : 04 78 24 49 96

Mail : romuald.gr wanadoo.fr

- Marseille : Rue Jean Queillau, Marché des Arnavaux (Firme GAMMASTER).

A la limite nord de Marseille.

Coordination : ECOFORUM

c/o Victor Hugo Espinosa

Tel. 04 91 84 08 23 ou 06 83 14 15 71

Mail : vhe wanadoo.fr

- Chaumesnil près de Brienne-le-Château (dans l'Aube près de Troyes)

Firme IONISOS : entre Troyes et Bar-le-Duc.

Contacts :

- CEDRA 52 c/o Jacques Leray

Tél. 03 25 55 60 98

Mail : Jaleray wanadoo.fr

- Michel Marie - Tél : 03 25 04 91 41

Mail : michel.marie8 wanadoo.fr

- Berric (Morbihan) : Le Flachec

(Firme IONISOS), 20 km à l'est de VANNES

Contacts : Sortir du nucléaire 56

- Alain R : 02 97 40 31 12 ou 06 67 67 27 74

Mail : alain.rivat laposte.net

- François C : 02 97 68 30 65 ou 06 86 97 67 42

- Orsay (dans l'Essonne en région parisienne) : Domaine de Corbeville (Firme IONISOS).

Pas de manifestation mais un café débat le mercredi 9 mars à 19h30

au Café Passerelle - 3 rue Saint Hubert

75011 Paris (M° St Maur, ligne 3)

Contact : Sortir du Nucléaire Paris c/o José Oria

Tél : 01 43 57 20 83

Courriel : jose.oria wanadoo.fr

Coordination nationale :

Stéphane Lhomme

(Réseau "Sortir du nucléaire")

Tél : 06 64 10 03 33

stephane.lhomme wanadoo.fr

Samantha Breitembruch (Biocoop)

Tél : 01 45 36 49 89

s.breitembruch biocoop.fr

Véronique Gallais (Action Consommation)

Tél : 01 34 13 38 13

pressinfo actionconsommation.org

Signez et faites signer la pétition de la Criirad "Pas de radioactivité dans nos assiettes !"

Cette pétition est téléchargeable sur le site internet :

www.criirad.com

CRIIRAD - Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50

Fax : 04 75 81 26 48

E-mail : contact criirad.com

Liste des organisations signataires :

- Action Consommation
- Les Amis de la Terre - France
- Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs
- ATTAC - France
- Biocoop
- Confédération Paysanne
- CRIIRad
- Fédération Nature et Progrès
- Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF)

- Public Citizen

- Réseau Sortir du Nucléaire

Vous pouvez signer la pétition sur le site d'Action Consommation :

www.actionconsommation.org

Ou en envoyant un email à : info actionconsommation.org

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Action Consommation

21 ter, rue Voltaire

75011 Paris.